

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2012/C 207/03)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34248 (12/X)	
État membre	Finlande	
Numéro de référence de l'État membre	Säädöskokoelman nro 1523/2011	
Nom de la région (NUTS)	POHJOIS-SUOMI, ITA-SUOMI Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Valtiovarainministeriö PL 28, 00023 Valtioneuvosto www.vm.fi	
Titre de la mesure d'aide	Pienten ja keskisuurten yritysten kehitysalueille tekemien investointien korotetut poistot	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Kehitysalueelle tehtävien investointien korotetuista poistoista annettu laki (1262/1993, muut. 1736/1995, 32/1998, 1215/1998, 964/2000, 901/2001, 914/2003, 979/2006, 749/2008 ja 1523/2011)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 71/2009	
Durée	1.1.2012-31.12.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.vm.fi/vm/fi/04_julkaisut_ja_asiakirjat/03_muut_asiakirjat/20120118Piente/name.jsp

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34264 (12/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	HM Revenue and Customs 100 Parliamenst Street London SW1A 2BQ www.hmrc.gov.uk	
Titre de la mesure d'aide	Reduced levels of taxation to motor fuels supplied on the islands of the Inner and Outer Hebrides, the Northern Isles and the Scilly Isles	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	The Hydrocarbon Oil and Biofuels (Road Fuel in Defined Areas)(Reliefs)Regulations 2011	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2012-31.10.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 5,00 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	0,05 GBP	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.hmrc.gov.uk/briefs/excise-duty/brief4011.htm>

<http://www.legislation.gov.uk/2011/2935>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34546 (12/X)	
État membre	Belgique	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	VLAAMS GEWEST Régions non assistées	

Organe octroyant l'aide	Vlaamse Overheid Afdeling Duurzame Landbouwontwikkeling Departement Landbouw en Visserij Koning Albrt II-laan 35 bus 40 1030 Brussel http://lv.vlaanderen.be	
Titre de la mesure d'aide	Oproep Onderzoek biologische landbouw 2012	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Akkoord oproep onderzoek biologische landbouw 2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.4.2012-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,16 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://lv.vlaanderen.be/nlapps/docs/default.asp?id=2706>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34564 (12/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	NORTH EAST, NORTH WEST, YORKSHIRE AND THE HUMBER, EAST MIDLANDS, WEST MIDLANDS, EASTERN, LONDON, SOUTH EAST, SOUTH WEST, WALES, SCOTLAND Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	British Horseracing Authority (on behalf of Department for Culture Media & Sport) British Horseracing Authority 75 High Holborn London WC1V 6LS http://www.britishhorseracing.com/

Titre de la mesure d'aide	Grant scheme for the benefit of British Horseracing	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Physical Training and Recreation Act 1937 (in part)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.3.2012-29.2.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Culture et production animale, chasse et services annexes, Recherche développement scientifique, Activités vétérinaires, Enseignement, Organisation de jeux de hasard et d'argent, Activités sportives, récréatives et de loisirs	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 10,00 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées (art. 14)	35 %	—
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—
Aides aux petites entreprises nouvellement créées par des femmes entrepreneures (art.16)	15 %	—
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	10 %
Aides à l'adaptation anticipée des PME aux futures normes communautaires (art. 20)	15 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	60 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	65 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	1 035 563 GBP	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	165 690 GBP	—
Aides pour l'engagement temporaire de personnel hautement qualifié (art. 37)	50 GBP	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—
Régime d'aide	75 %	20 %
Aides ad hoc (art.13.1)	75 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.legislation.gov.uk/ukpga/Edw8and1Geo6/1/46/contents>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34566 (12/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	Varkens Innovatie Centrum (VIC)
Nom de la région (NUTS)	NEDERLAND Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Minister van Economische Zaken, Landbouw en Innovatie Postbus 20401 2500 EK DEN HAAG www.rijksoverheid.nl/ministeries/eleni
Titre de la mesure d'aide	VIC- varkens innovatie centrum
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Artikel 2 Kaderwet LNV-subsidies
Type de mesure	Aide ad hoc

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	10.2.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Élevage de porcs	
Type de bénéficiaire	PME — Varkens Innovatie Centrum (VIC)	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 0,25 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides ad hoc (art.13.1)	7 %	0 %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	7 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.rijksoverheid.nl/ministeries/eleni/documenten-en-publicaties/brieven/2012/02/10/herbestemming-middelen-varkensrechten-vic-sterksel.html>

klik het document aan

<http://www.rijksoverheid.nl/ministeries/eleni/documenten-en-publicaties/rapporten/2012/03/12/verificatie-voorwaarden-staatssteun-ivm-vic-sterksel.html>

klik het document aan

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34569 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	—
Organe octroyant l'aide	CONSEJERÍA DE ECONOMÍA Y HACIENDA-COMUNIDAD DE MADRID-ESPAÑA C/CARRERA DE SAN JERÓNIMO 13. 2ª PLANTA. 28014. MADRID. ESPAÑA www.madrid.org
Titre de la mesure d'aide	Préstamo a la Asociación de Interés General MADRID NETWORK
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Convenio de Colaboración entre la Consejería de Economía y Hacienda y la Asociación de Interés General MADRID NETWORK, por el que se concede un préstamo a la mencionada Asociación derivado del Convenio de la Comunidad de Madrid con el Ministerio de Ciencia e Innovación para el desarrollo de la Estrategia Estatal de Innovación en la Comunidad de Madrid, suscrito al amparo del artículo 4.2 de la Ley 2/1995, de 8 de marzo de Subvenciones de la Comunidad de Madrid.

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	23.5.2011-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 80,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	1 250 000 EUR	—
Régime d'aide	15 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.madrid.org/cs/Satellite?c=CM_InfPractica_FA&cid=1142677486776&idConsejeria=1109266187242&idListConsejeria=1109265444710&language=es&pagename=ComunidadMadrid%2FEstructura&sm=1109265843983

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34577 (12/X)
État membre	Lituanie
Numéro de référence de l'État membre	LT
Nom de la région (NUTS)	Lithuania Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Lietuvos Respublikos ūkio ministerija Gedimino pr. 38/2, 01104 Vilnius, Lietuva www.ukmin.lt
Titre de la mesure d'aide	Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Kėdainių laisvojoje ekonominėje zonoje schema
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lietuvos Respublikos laisvųjų ekonominių zonų pagrindų įstatymas (Žin., 1995, Nr. 59-1462), Lietuvos Respublikos Kėdainių laisvosios ekonominės zonos įstatymas (Žin., 2012, Nr. 33-1543) ir Lietuvos Respublikos ūkio ministro 2012 m. kovo 22 d. įsakymas Nr. 4-263 „Dėl Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Kėdainių laisvojoje ekonominėje zonoje schemas ir Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Panevėžio laisvojoje ekonominėje zonoje schemas patvirtinimo“ (Žin., 2012, Nr. 36-1812).

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	13.3.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LTL 3,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autres — Fiscal measure	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=420933&p_query=&p_tr2=2

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34578 (12/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	DE-BMBF-617-72038-1/1(2011)
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(c), Zones mixtes, Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Bundesministerium für Bildung und Forschung Hannoversche Straße 28-30 10115 Berlin http://www.bmbf.de
Titre de la mesure d'aide	Richtlinien zur Förderung von transnationalen Forschungsprojekten innerhalb des „ERA-Industrial Biotechnology 2“ (ERA-IB2): Industrielle Biotechnologie für Europa
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Haushaltsgesetz i.d.jährl.F., z.Zt. 2012 v. 22.12.11 BGBl. I S.2938 Bundeshaushaltsplan i.d.jährl.F., z.Zt. 2012 v. 22.12.2011 BGBl. I S.2938 www.bundesfinanzministerium.de/bundeshaushalt2012/html BHO mit VV i.akt.F., www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/bho/gesamt.pdf VwVfG i.akt.F., www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/vwvfg/gesamt.pdf Bundesanzeiger Ausgabe Nr. 29 vom 21.2.2012 (S. 670)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—

Durée	25.1.2012-1.7.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmbf.de/de/18041.php>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34597 (12/X)
État membre	Lettonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Latvia Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Lauku atbalsta dienests Rīga, Republikas laukums 2, LV-1981 http://www.lad.gov.lv/lv/
Titre de la mesure d'aide	Atbalsts selekcijas materiāla novērtēšanai, lai ieviestu integrētās lauksaimniecības kultūru audzēšanas tehnoloģijas
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	2012.gada 14.februārī Ministru kabineta noteikumi Nr.112 "Noteikumi par valsts atbalstu lauksaimniecībai un tā piešķiršanas kārtību" 3.nodaļa 3.5.apakšnodaļa 143. – 151.punkts (Publicēts: Latvijas Vēstnesis Nr. 38: 7.3.2012.)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	8.3.2012-30.12.2013

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 0,10 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.likumi.lv/doc.php?id=244949>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34605 (12/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	BADEN-WUERTTEMBERG Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Ministerium für Wissenschaft, Forschung und Kunst Baden-Württemberg Königstraße 46, 70173 Stuttgart http://www.mwk.baden-wuerttemberg.de/
Titre de la mesure d'aide	Ideenwettbewerb Biotechnologie und Medizintechnik
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	LHO BW mit VV vom 19.10.1971 GBl. 1971, 428, zuletzt geändert durch Art. 17 der Verordnung vom 25.1.2012 GBl. S. 65, 67, http://www.landesrecht-bw.de/jportal/quelle=jlink&query=HO+BW&psml=bsbawueprod.psm1&max=true&aiz=true Richtlinien zur Fördermaßnahme Ideenwettbewerb Biotechnologie und Medizintechnik Baden Württemberg, 2. Förderphase, März 2012, Staatsanzeiger Baden-Württemberg Nr. 12 vom 30.3.2012, http://www.staatsanzeiger.de/index.php?id=1853
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.6.2012-31.12.2015
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://mwk.baden-wuerttemberg.de/fileadmin/pdf/aktuelle_ausschreibungen/Biotechnologie/Foerderrichtlinien_Ideenwettbewerb_2.Phase.pdf

<http://www.staatsanzeiger.de/index.php?id=1853>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34606 (12/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Department of Energy & Climate Change DECC, 3 Whitehall Place, London, SW1A 2AW http://www.decc.gov.uk/
Titre de la mesure d'aide	DECC CCS Innovation Programme
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1965/4/section/5
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	13.3.2012-31.3.2015
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 15,00 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	30 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	30 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.decc.gov.uk/en/content/cms/emissions/ccs/innovation/inn_comp/inn_comp.aspx

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34612 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	GOBIERNO DE CANTABRIA C/ Peñaherbosa, 29, 39003 SANTANDER http://www.cantabria.es
Titre de la mesure d'aide	PROGRAMA INNPULSA 2012-2015 — LÍNEA INNOVA CONVOCATORIA 2012
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN IND/3/2012, DE 13 DE MARZO, POR LA QUE SE ESTABLECEN LAS BASES REGULADORAS Y SE REALIZA LA CONVOCATORIA PARA EL AÑO 2012 DE LA LÍNEA DE SUBVENCIONES INNOVA DEL PROGRAMA INNPULSA 2012-2015.PUBLICADA EN EL BOLETIN OFICIAL DE CANTABRIA NÚMERO 57 DE 21 DE MARZO DE 2012.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.7.2012-1.6.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	10 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	10 %
Régime d'aide	15 %	10 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=223048>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34613 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	GOBIERNO DE CANTABRIA C/ Peñaherbosa, 29 39003 SANTANDER http://www.cantabria.es
Titre de la mesure d'aide	PROGRAMA INNPULSA 2012-2015 — LINEA COMPITE CONVOCATORIA 2012
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN IND/4/2012, DE 13 DE MARZO, POR LA QUE SE ESTABLECEN LAS BASES REGULADORAS Y SE REALIZA LA CONVOCATORIA PARA EL AÑO 2012 DE LA LÍNEA DE SUBVENCIONES COMPITE DEL PROGRAMA INNPULSA 2012-2015.PUBLICADA EN EL BOLETÍN OFICIAL DE CANTABRIA NÚMERO 57 DE 21 DE MARZO DE 2012.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.7.2012-1.6.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,00 (millions)
Pour les garanties	—

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	15 %	10 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=223049>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34614 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	GOBIERNO DE CANTABRIA C/ Peñaherbosa, 29 39003 SANTANDER http://www.cantabria.es
Titre de la mesure d'aide	PROGRAMA INNPULSA 2012 - 2015-LÍNEA INVIERTE CONVOCATORIA 2012
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN IND/5/2012, DE 13 DE MARZO, POR LA QUE SE ESTABLECEN LAS BASES REGULADORAS Y SE REALIZA LA CONVOCATORIA PARA EL AÑO 2012 DE LA LÍNEA DE SUBVENCIONES INVIERTE DEL PROGRAMA INNPULSA 2012-2015. PUBLICADA EN EL BOLETÍN OFICIAL DE CANTABRIA NÚMERO 57 DE 21 DE MARZO DE 2012.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	16.5.2012-16.10.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	15 %	5 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=223054>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34615 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	ES
Nom de la région (NUTS)	CATALUNA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Agencia de Apoyo a la Empresa Catalana (ACCÍÓ) Passeig de Gràcia, 129 08008 Barcelona www.acc10.cat
Titre de la mesure d'aide	Líneas de ayudas para proyectos en forma de Núcleos de Innovación Tecnológica nacionales y transnacionales destinados a incentivar la realización de actividades de investigación y desarrollo experimental
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	RESOLUCIÓN EMO/400/2012, de 21 de febrero, por la que se aprueban las bases reguladoras de las líneas de ayuda para proyectos en forma de Núcleos de Innovación Tecnológica nacionales y transnacionales destinados a incentivar la realización de actividades de investigación y desarrollo experimental con componente internacional, y se hacen públicas las convocatorias para el año 2012 (DOGC núm. 6085, de 12.3.2012). RESOLUCIÓN EMO/93/2012, de 9 de enero, (DOGC núm. 6059, de 3.2.2012)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	13.3.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 7,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	De las 3 líneas de ayudas, únicamente la línea del Anexo 2 (Línea de ayudas para proyectos en forma de Núcleos de Innovación Tecnológica nacionales destinados a incentivar la realización de actividades de investigación y desarrollo experimental) se cofinancia al 50 % con fondos del Programa Operativo FEDER de Cataluña 2007-2013 — EUR 2,00 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	70 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://portaldogc.gencat.cat/utillsEADOP/AppJava/PdfProviderServlet?documentId=601936&type=01&language=es_ES

<http://portaldogc.gencat.cat/utillsEADOP/AppJava/PdfProviderServlet?versionId=1222367&type=01>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34647 (12/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	VENETO Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Le singole Camere di Commercio del Veneto. L'ufficio di coordinamento è Unioncamere del Veneto Via delle Industrie 19/D, 3014 Venezia www.unioncameredelveneto.it	
Titre de la mesure d'aide	Aiuti che le Camere di Commercio del Veneto concederanno nel 2012 attraverso il Regolamento generale di esenzione (reg. 800/2008)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Atti amministrativi quali regolamenti, delibere e/o provvedimenti delle Camere di Commercio e/o delle loro Aziende speciali, Unione regionale delle Camere di Commercio del Veneto	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2012-31.12.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 6,12 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	0,311 %	0 %

Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	0,43 %	0 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	0,03 %	0 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	1,138 %	0 %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	1,015 %	0 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	3 %	0 %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	0,2 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.vr.camcom.it>

sezione contributi 2012 — regolamenti a sostegno di iniziative promoz.

<http://www.vi.camcom.it>

sezione bandi e contributi

<http://www.ve.camcom.it>

sezione bandi e contributi

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34648 (12/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	13840/12/08100/08000
Nom de la région (NUTS)	Střední Čechy, Jihozápad, Severozápad, Severovýchod, Jihovýchod, Střední Morava, Moravskoslezsko Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo průmyslu a obchodu Na Františku 32 110 15 Praha 1 http://www.mpo.cz
Titre de la mesure d'aide	Rozvoj — 3. výzva — 1. prodloužení
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 47/2002 Sb., o podpoře malého a středního podnikání; Zákon č. 218/2000 Sb., o rozpočtových pravidlech a o změně některých souvisejících zákonů; Zákon č. 513/1991 Sb., obchodní zákoník
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.33944
Durée	28.3.2012-31.10.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 1 079,43 (millions)

Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Nařízení Komise č. 800/2008 SF — ERDF (85 %) Státní rozpočet (15 %) — CZK 3 211,30 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	20 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://mpo-oppi.cz/rozvoj/#vyzva4>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34651 (12/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	412-40306/13
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	http://www.bmelv.de/SharedDocs/Standardartikel/Landwirtschaft/Foerderung/GAK/Adressen.html
Titre de la mesure d'aide	Grundsätze für die Förderung zur Marktstrukturverbesserung der Gemeinschaftsaufgabe „Verbesserung der Agrarstruktur und des Küstenschutzes“
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Gesetz über die Gemeinschaftsaufgabe „Verbesserung der Agrarstruktur und des Küstenschutzes“
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 651/2009
Durée	1.4.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Industries alimentaires
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 60,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	35 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmelv.de/SharedDocs/Downloads/Landwirtschaft/Foerderung/GAK-Foerderungsgrundsaeetze/2012-Marktstrukturverbesserung.doc?blob=publicationFile>

<http://berichte.bmelv-statistik.de/DFB-0200200-2011.pdf>

<http://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/agrstruktg/gesamt.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34672 (12/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Hauptzollamt Die Anschrift des jeweils örtlich zuständigen Hauptzollamts kann auf der Internetseite der Zollverwaltung unter www.zoll.de ermittelt werden. www.zoll.de
Titre de la mesure d'aide	Stromsteuerbegünstigung für den Schienenbahnverkehr und Energiesteuerermäßigung für den öffentlichen Personennahverkehr
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 56 Energiesteuergesetz § 9 Absatz 1 Nummer 5 und Absatz 2 Stromsteuergesetz
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.12816
Durée	1.4.2012-31.3.2022
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs, Transports ferroviaires de fret, Transports urbains et suburbains de voyageurs
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 215,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	54,02 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.gesetze-im-internet.de/stromstg/9.html>

<http://www.gesetze-im-internet.de/energiestg/56.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34677 (12/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Department for Work and Pensions Caxton House, Tothill Street, London, SW1H 9NA, UK www.dwp.gov.uk	
Titre de la mesure d'aide	Department for Work and Pensions Wage Incentive Scheme	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Employment and Training Act 1973	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	2.4.2012-31.3.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 161,00 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.dwp.gov.uk/youth-contract/key-initiatives/wage-incentive-scheme-details/>

Full text is within the PDF file. Link is entitled: Youth Contract: wage incentives — further details of the scheme

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34678 (12/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	HAMBURG Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Behörde für Wissenschaft und Forschung Hamburger Strasse 37 D-22083 Hamburg http://www.hamburg.de/bwf	
Titre de la mesure d'aide	Tropendiagnostik	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 44 Landeshaushaltsordnung der FHH vom 23.12.1971 (HamburgGVBl 1971, S. 261), http://www.landesrecht.hamburg.de .	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	28.3.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	
Type de bénéficiaire	PME — Bernhard-Nocht-Institut für Tropenmedizin ADT Altona Diagnostic Technologies GmbH	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 5,03 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	13.10.10-1/3.4,6 — EUR 4,63 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	32 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.hamburg.de/efre-foerderperiode-2007-2013/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34679 (12/X)	
État membre	Slovénie	
Numéro de référence de l'État membre	SI	
Nom de la région (NUTS)	Pomurska Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	MINISTRSTVO ZA GOSPODARSKI RAZVOJ IN TEHNOLOGIJO Kotnikova 5 1000 Ljubljana Slovenija http://www.mgrt.gov.si/	
Titre de la mesure d'aide	Razvojne podpore Pomurski regiji — regionalni cilji	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zakon o razvojni podpori Pomurski regiji v obdobju 2010 — 2015 (Uradni list RS, št. 87/09), Uredba o kriterijih in pogojih ter načinu uveljavljanja spodbud za zaposlovanje in davčne olajšave za investiranje v Pomurski regiji v obdobju 2010 – 2015 (Uradni list RS, št. 3/10) Program spodbujanja konkurenčnosti Pomurske regije v obdobju 2010 — 2015.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 122/2010	
Durée	4.2.2010-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 53,37 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal, Subvention directe, Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	30 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.uradni-list.si/1/objava.jsp?urlid=200987&stevilka=3839>

<http://www.uradni-list.si/1/objava.jsp?urlid=20103&stevilka=112>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34682 (12/X)	
État membre	France	

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	—	
Organe octroyant l'aide	Centre du Cinema et de l'image animée 12 rue de Lübeck 75 016 Paris www.cnc.fr	
Titre de la mesure d'aide	Aides à la recherche et au développement des industries techniques	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Décret n° 2006-324 du 20 mars 2006 relatif au soutien financier des industries techniques de la cinématographie et de l'audiovisuel (JO du 21 mars 2006), modifié par le décret n° 2008-1015 du 1er octobre 2008 (JO du 3 octobre 2008).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.3.2012-31.12.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.cnc.fr/web/fr/textes-juridiques?p_p_auth=8aVrbclC&p_p_id=listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet_idArticle=37887

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34684 (12/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	—

Organe octroyant l'aide	Centre National du Cinéma et de l'Image Animée 12 rue de Lubeck 75016 Paris www.cnc.fr	
Titre de la mesure d'aide	Aides aux études et au conseil des industries techniques — volet PME	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Décret n° 2006-324 du 20 mars 2006 relatif au soutien financier des industries techniques de la cinématographie et de l'audiovisuel (JO du 21 mars 2006), modifié par le décret n° 2008-1015 du 1er octobre 2008 (JO du 3 octobre 2008).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.3.2012-31.12.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,10 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.cnc.fr/web/fr/textes-juridiques?p_p_auth=8aVrbclC&p_p_id=listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet_idArticle=37887

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34685 (12/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	—
Organe octroyant l'aide	Centre national du cinéma et de l'image animée 12 rue de Lübeck 75016 Paris www.cnc.fr
Titre de la mesure d'aide	Aides aux investissements des industries techniques — volet PME

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Décret n° 2006-324 du 20 mars 2006 relatif au soutien financier des industries techniques de la cinématographie et de l'audiovisuel (JO du 21 mars 2006), modifié par le décret n° 2008-1015 du 1er octobre 2008 (JO du 3 octobre 2008).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.3.2012-31.12.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.cnc.fr/web/fr/textes-juridiques?p_p_auth=8aVrbclC&p_p_id=listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet_idArticle=37887

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34687 (12/X)
État membre	Lituanie
Numéro de référence de l'État membre	LT
Nom de la région (NUTS)	Lithuania Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Lietuvos Respublikos ūkio ministerija Gedimino pr. 38/2, 01104 Vilnius, Lietuva www.ukmin.lt
Titre de la mesure d'aide	Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Panevėžio laisvojoje ekonominėje zonoje schema
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lietuvos Respublikos laisvųjų ekonominių zonų pagrindų įstatymas (Žin., 1995, Nr. 59-1462), Lietuvos Respublikos Panevėžio laisvosios ekonominės zonos įstatymas (Žin., 2012, Nr. 33-1544) ir Lietuvos Respublikos ūkio ministro 2012 m. kovo 22 d. įsakymas Nr. 4-263 „Dėl Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Kėdainių laisvojoje ekonominėje zonoje schemas ir Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Panevėžio laisvojoje ekonominėje zonoje schemas patvirtinimo“ (Žin., 2012, Nr. 36-1812).

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	13.3.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LTL 4,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autres – Fiskalinės priemonės	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=420933&p_query=&p_tr2=2

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34690 (12/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	14997/12/08100/08000
Nom de la région (NUTS)	Střední Čechy, Severozápad, Severovýchod, Jihovýchod, Střední Morava, Moravskoslezsko, Jihozápad Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo průmyslu a obchodu Na Františku 32 110 15 Praha 1 http://www.mpo.cz
Titre de la mesure d'aide	Marketing – 2. výzva – 2. prodloužení
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 47/2002 Sb., o podpoře malého a středního podnikání; Zákon č. 218/2000 Sb., o rozpočtových pravidlech a o změně některých souvisejících zákonů; Zákon č. 513/1991 Sb., obchodní zákoník
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	SA.33057
Durée	2.4.2012-30.6.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 110,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	SF-ERDF (85 %) — CZK 327,25 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://mpo-oppi.cz/marketing/#vyzva4>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34698 (12/X)
État membre	Hongrie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Hungary Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Nemzeti Erőforrás Minisztérium, Nemzetgazdasági Minisztérium HUNGARY, 1055 Budapest, Szalay u. 10-14. HUNGARY, 1054 Budapest, József nádor tér 2-4. http://www.kormany.hu/
Titre de la mesure d'aide	Supporting the Hungarian sport sector via tax benefit scheme — Regional aid granted in form of transfer tax allowance for the purchase of sport establishment and for that of an area suitable for the building of sport establishment
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Art. 26 paragraph (1) point i) and r), and Art. 26 paragraph (16) of Act XCIII of 1990 on Duties incorporated by Art. 1 of Act CLXXVIII of 2011 on the Amendment of Certain Acts on the Support of the Five Most Spectacular Branches of Sport
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	17.12.2011-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités de clubs de sports
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	HUF 1 000,00 (millions)
Pour les garanties	—

Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.kozlony.magyarorszag.hu/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34700 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	RIOJA Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja Muro de la Mata, 13-14. 26071 Logroño (La Rioja) www.ader.es
Titre de la mesure d'aide	Programa estratégico de comercio exterior. Ayudas a PYMES
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden nº 6/2012, de 20 de marzo, de la Consejería de Industria, Innovación y Empleo, por la que se aprueban las bases reguladoras de la concesión de subvenciones por la Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja destinadas al programa estratégico de comercio exterior, en régimen de concesión directa (Boletín Oficial de La Rioja número 35, de 21 de marzo de 2012).
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32667
Durée	22.3.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,92 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER — EUR 1,34 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www2.larioja.org/pls/dad_user/G04.texto_integro?p_cdi_accn=19-353375

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34703 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	RIOJA Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja C/ Muro de la Mata 13-14 26071 Logroño (La Rioja) — ESPAÑA www.ader.es
Titre de la mesure d'aide	Fomento de la pequeña y mediana industria agroalimentaria
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden n° 4/2012, de 20 de marzo, de la Consejería de Industria, Innovación y Empleo, por la que se aprueban las bases reguladoras de la concesión de subvenciones por la Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja destinadas al fomento de la pequeña y mediana industria agroalimentaria, en régimen de concesión directa (Boletín Oficial de La Rioja número 35, de 21 de marzo de 2012).
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32657
Durée	22.3.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, Transformation et conservation de fruits et légumes, Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales, Exploitation de laiteries et fabrication de fromage, Fabrication d'autres produits alimentaires, Fabrication d'aliments pour animaux, Production de boissons alcooliques distillées, Production de vin (de raisin), Fabrication de cidre et de vins de fruits, Production d'autres boissons fermentées non distillées, Fabrication de bière, Fabrication de malt
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,67 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	FEADER — EUR 0,74 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	40 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www2.larioja.org/pls/dad_user/G04.texto_integro?p_cdi_accn=17-353373

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34705 (12/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	BAYERN Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie Prinzregentenstr. 28 80538 München http://www.stmwivt.bayern.de	
Titre de la mesure d'aide	FuE-Programm „Informations- und Kommunikationstechnik“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Haushaltsgesetz des Freistaates Bayern in der jeweils gültigen Fassung; Richtlinie zur Durchführung des FuE-Programms "Informations- und Kommunikationstechnik"	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 23/2010	
Durée	1.1.2010-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 18,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Kofinanzierung durch Mittel aus EFRE-RWB-Programm 2007-2013 Der Betrag kann nur grob geschätzt werden und bezieht sich auf die gesamte Dauer der Notifizierung (bis 30.6.2014). — EUR 3,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	0 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	10 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.stmwivt.bayern.de/pdf/technologie/IuK-Notifizierung-AGFVO.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34717 (12/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	RIOJA Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja Muro de la Mata, 13-14. 26071 Logroño (La Rioja) www.ader.es	
Titre de la mesure d'aide	Programa estratégico de comercio exterior. Ayudas a la FORMACION	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden nº 6/2012, de 20 de marzo, de la Consejería de Industria, Innovación y Empleo, por la que se aprueban las bases reguladoras de la concesión de subvenciones por la Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja destinadas al programa estratégico de comercio exterior, en régimen de concesión directa (Boletín Oficial de La Rioja número 35, de 21 de marzo de 2012).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32670	
Durée	22.3.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,06 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	50 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www2.larioja.org/pls/dad_user/G04.texto_integro?p_cdi_accn=19-353375